

C A B I N E T

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION**

D E C I S I O N

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHE**

N° 031/MEEFCP/CAB/SG/DSAF/SFF.-

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

DCTE

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie.

S/N°

(/U le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie

DU

(/U le Décret n° 95.273 du 2 Octobre 1995, portant Organisation du Ministère de l'Environnement des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les Attributions du Ministre.

DCF

S/N° 1831

(/U le Décret n° 81/124 du 26 Novembre 1981, fixant les modalités de différents régimes de congé.

(/U la Convention Collective des Agents Décisionnaires du 17 Décembre 1959.

(/U La demande de l'intéressé en date du 20 Septembre 1997.

D E C I D E

Article 1 : Un congé Administratif de 49 jours dont (36 + 13 jours de bonification (à passer à Bambari (Préfecture de la OUAKA) est accordé à Monsieur OROGBONENDJI Jean, Garde Forestier de 6ème Catégorie, 20 ème Echelon, en Service au Cabinet du Ministre de l'Environnement des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches. à Bangui.

Article 2 : L'intéressé passant son congé à Bambari, voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATION :

- MEEFCP/CAB.....1
- SG.....1
- DGSCx.....1
- DCTE.....1
- DSAF/SFF.....2
- DCF.....1
- INTERESSE.....2
- DOSSIER.....2
- CHRONOS.....2

Fait à Bangui, le 27 JUIL. 1998

- Joseph G N O M B A -